UCLouvain

ANAP2MC

2026 - 2027

Master de spécialisation en anatomie pathologique

A Bruxelles Woluwe - 300 crédits - 5 années - Horaire de jour - En français
Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**
Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**
Activités sur d'autres sites : **NON**
Domaine d'études principal : **Sciences médicales**
Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**
Sigle du programme: **ANAP2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction 2
Profil enseignement 3
Compétences et acquis au terme de la formation 3
Structure du programme 3
Programme 3
Programme détaillé par matière 3
Cours et acquis d'apprentissage du programme 5
Informations diverses 6
Conditions d'accès 6
Règles professionnelles particulières 8
Evaluation au cours de la formation 8
Gestion et contacts 8

ANAP2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en anatomie pathologique (A.M. du 26.04.1982 publié le 01.07.1982).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en anatomie pathologique, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans à temps plein se répartissant en deux années de formation de base comprenant un enseignement universitaire spécifique, suivies de trois années de formation avancée. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

ANAP2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en anatomie pathologique (A.M. du 26.04.1982 publié le 01.07.1982).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans à temps plein se répartissant en deux années de formation de base comprenant un enseignement universitaire spécifique, suivies de trois années de formation avancée. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

ANAP2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun [300.0]

- Obligatoire
- Au choix
- Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027
- Non organisé cette année académique 2026-2027 mais organisé l'année suivante
- Organisé cette année académique 2026-2027 mais non organisé l'année suivante
- Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- Cours accessibles aux étudiants d'échange
- Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

le cas échéant, les indications "U" et "IU" dans les intitulés signifient enseignement universitaire et enseignement inter universitaire.

				Bloc annuel				
				1	2	3	4	5

Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

WANAP2301	Compléments d'anatomie pathologique 1re année	Christine Galant (coord.)	FR [q2] [60h] [6 Crédits]	x				
WANAP2321	Séminaires d'anatomie pathologique 1re année (U ou IU)	Christine Galant (coord.)	FR [q2] [60h] [6 Crédits]	x				
WANAP2381	Stages en laboratoire d'anatomie pathologique 1re année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]	x				
WANAP2391	Stages cliniques d'anatomie pathologique 1re année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]	x				

Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

WANAP2302	Compléments d'anatomie pathologique 2e année	Christine Galant (coord.)	FR [q2] [60h] [6 Crédits]		x			
WANAP2322	Séminaires d'anatomie pathologique 2e année (U ou IU)	Christine Galant (coord.)	FR [q2] [60h] [6 Crédits]		x			

				Bloc annuel				
				1	2	3	4	5
WANAP2382	Stages en laboratoire d'anatomie pathologique 2e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]		x			
WANAP2392	Stages cliniques d'anatomie pathologique 2e année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]		x			

Troisième bloc annuel (60 crédits)

WANAP2313	Questions spéciales d'anatomie pathologique (U ou IU) 3e année	Christine Galant (coord.)	FR [q2] [60h] [6 Crédits]			x		
WANAP2323	Séminaires d'anatomie pathologique 3e année (U ou IU)	Christine Galant (coord.)	FR [q2] [60h] [6 Crédits]			x		
WANAP2383	Stages en laboratoire d'anatomie pathologique 3e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]			x		
WANAP2393	Stages cliniques d'anatomie pathologique 3e année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]			x		

Quatrième bloc annuel (60 crédits)

WANAP2314	Questions spéciales d'anatomie pathologique (U ou IU) 4e année	Christine Galant (coord.)	FR [q2] [60h] [6 Crédits]				x	
WANAP2324	Séminaires d'anatomie pathologique 4e année (U ou IU)	Christine Galant (coord.)	FR [q2] [60h] [6 Crédits]				x	
WANAP2384	Stages en laboratoire d'anatomie pathologique 4e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits]				x	
WANAP2394	Stages cliniques d'anatomie pathologique 4e année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits]				x	

Cinquième bloc annuel (60 crédits)

WANAP2315	Questions spéciales d'anatomie pathologique (U ou IU) 5e année	Christine Galant (coord.)	FR [q2] [50h] [5 Crédits]					x
WANAP2385	Stages en laboratoire d'anatomie pathologique 5e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [25 Crédits]					x
WANAP2395	Stages cliniques d'anatomie pathologique 5e année, 2e partie		FR [q3] [] [15 Crédits]					x
WANAP2375	Mémoire d'anatomie pathologique (publication)		FR [q2] [] [15 Crédits]					x

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

ANAP2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- Conditions d'accès générales
- Conditions d'accès spécifiques

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en anatomie pathologique, dans une faculté de médecine belge

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en anatomie pathologique (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés .

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du Cadre européen commun de référence , pages 24 à 29)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.
Vous trouverez les informations légales nécessaires en cliquant ici .

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des évaluations . Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Examens au terme de la 1re et de la 2e parties visant à évaluer les capacités d'analyse morphologique et de synthèse diagnostique du candidat.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique. L'examen a pour objet la pathologie de l'autopsie et la pathologie chirurgicale. Les cas sélectionnés pour l'examen sont présentés par le candidat lors d'un séminaire du service.

L'examen de la 2e partie porte sur l'analyse de cas de pathologie de divers secteurs, ainsi que la rédaction d'un mémoire sur un sujet d'anatomie pathologique.

Les évaluations sont faites par l'ensemble des pathologistes des secteurs concernés ayant participé à l'enseignement.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en anatomie pathologique.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

Les coordonnées de contact pour tout renseignement se trouvent en bas de page, dans l'onglet "Personne(s) de contact"

Secrétatriat facultaire MSCM

masterspec-mede@uclouvain.be

Anne Lepage
Tél. 02 764.52.35
Armand Lawson
Tél. 02 764.50.32

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure	SSS/MEDE/MSCM
Dénomination	Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine (MSCM)
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Sigle	MSCM
Adresse de l'entité	Avenue Mounier 50 - bte B1.50.05 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Responsable académique du programme: christine.galant@uclouvain.be

Jury

- Présidente du jury: christine.galant@uclouvain.be
- Secrétaire du jury: marie-cecile.nollevaux@uclouvain.be

Personne(s) de contact

- Vice-présidente du jury de sélection: marie-cecile.nollevaux@uclouvain.be
- Personne de contact: myriam.april@uclouvain.be